

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

du 28/04/80
DECRET N° 80/191 /JST-DGTF-DFF-21022

Portant intégration et nomination de Monsieur
ISSANGA Pascal, dans les cadres de la caté-
gorie A hiérarchie I des services Techniques
(Agriculture).

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS:

Vu la Constitution du 8.7.1979 ;

Vu la loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;

Vu le décret 60-90 du 3.3.1960 portant statut commun des
cadres;

Vu le décret 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunération des fonctionnaires;

Vu le décret 62-195/FP du 5.7.1962 fixant hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;

Vu le décret 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 portant statut général
des fonctionnaires ;

Vu le décret 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;

Vu le décret 63-81/FP-BE du 26.3.1963 FIXANT LES CONDITIONS
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;

Vu le décret 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;

Vu le décret 67-50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet
du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement;

Vu le décret 79-154 du 4.4.1979 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret 79-155 du 4.4.1979 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres;

Vu la lettre n° 1231/DALF-SLF du 23.11.1979 du Directeur des
Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier de
l'intéressé;

Vu le décret n° 79-706 du 30-12-79 modifiant la composition
du Conseil des Ministres; .../...

D E C R E T :

DECRETE :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret 60-90 du 3.3. 1960 susvisé, Monsieur ISSANGA Pascal; né le 16.4.1954 à BANGAMBA, Titulaire du Diplôme d'Ingénieur Agronome obtenu à l'Institut National Agronomique d'El-Harrach-Alger (Algerie) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Techniques (Agriculture), et nommé au grade de Ingénieur stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Economie Rurale.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date affective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré et publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 28 Avril 1980.

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie
Rurale,

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Marius NGAMENGA.-

Le Ministre du Travail et
la Justice,

Victor TIMBA-TIMBA.-

AMPLIATIONS:

JORPC..... 1
DGEFP.DFP.... 3
DFP.BST..... 1
D.B..... 3
D.C.F..... 1
MINIER..... 1
SER.DGER..... 1
INTERESSE.... 1
DOSSIERS..... 3
SGCM/EC..... 2
S.G.F..... 2

Henri L O P E S.-